



Société de législation comparée
Section Japon

Conférence en présentiel et en ligne

La constitutionnalité de la peine de mort au Japon
Une comparaison avec la France
quarante ans après son abolition

Mardi 24 mai 2022 à 14h

Société de législation comparée, Amphithéâtre (1^{er} étage)
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

Par Madame la Professeure Haruna IKEDA
professeure de droit constitutionnel à l'Université Kindai (Osaka, Japon)

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec **inscription préalable obligatoire** auprès de Madame Emmanuelle Bouvier avant le 23 mai : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com
Un lien de connexion sera transmis après inscription.